

Commune de CHAMPAGNAC

Séance du 7 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Champagnac, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. RODE Michel, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : RODE Michel, ANDRÉ Pascal, CHAGNIOT Hervé, JOLY Marie-Eve, PELLETAN Rodolphe, LÉOZ Muriel, BROSSET Catherine, PUBLIE Laurent, MENENTAUD Sébastien, DUMAS Sébastien, ROUX Yohann, BÉZIAT Renald, MARIE Teddy

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Mmes et Ms LÉGER Laure à BEZIAT Renald, GALLEGRO Pierrick à MARIE Teddy

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme JOLY Marie-Eve a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Après approbation du procès-verbal de la réunion du 11 avril 2023 à l'unanimité, les travaux du Conseil se sont déroulés ainsi qu'il suit.

Délibération N° 2023070601

Avenant N°1 à la convention de mise à disposition d'infrastructures communales

M. le Maire expose qu'il avait été décidé de fixer une redevance électricité pour les installations de Mme Lilou BROQUAIRE, gérante de l'EURL «Chez Lilou B» et de prévoir une zone de parking sur le terrain de foot afin d'éviter le stationnement sur la route départementale N° 142.

Afin d'éviter tout litige et de ne facturer que les consommations réelles du preneur, un sous-compteur sera installé par la mairie, conformément aux normes en vigueur, dans le local technique à côté de celui mis à disposition du preneur.

La mise à disposition de l'eau est consentie à titre gratuit.

Afin d'éviter le stationnement des véhicules de clients sur la D142 dans le bourg de Champagnac, une zone de parking sera délimitée par le preneur dans la partie sud-ouest de l'ancien stade de foot.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- accepte la pose par la commune d'un sous-compteur électrique dans le local technique à côté de celui mis à disposition de Mme Lilou BROQUAIRE, gérante de l'EURL «Chez Lilou B»,*
- accepte la mise à disposition à titre gratuit de l'eau,*
- accepte une zone de parking qui sera délimitée par le preneur dans la partie sud-ouest de l'ancien stade de foot,*
- autorise le maire à signer l'avenant à la convention du 28 avril 2023.*

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération N° 2023070602

Travaux de modernisation du parc d'éclairage public

Demande de subvention au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert)

Dans le cadre de sa politique en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie, la collectivité souhaite engager des travaux de modernisation de son parc d'éclairage public en accélérant la mise en œuvre de dispositif à LED.

Descriptif des travaux engagés : Modernisation de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune - Passage en lampes LED Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert), d'un montant de 749,84 €.

| DÉPENSES | | RECETTES | |
|--|-------------------|--|-------------------|
| (a) Total des prestations et fournitures (devis EP082-1003 du SDEER) | 2 499,48 € | (e) Subventions d'Etat (Fonds Vert) – 30 % | 749,84 € |
| | | (f) SDEER – 50 % | 1 249,74 € |
| | | (g) Autofinancement (fonds propres) – 20 % | 499,90 € |
| (b) TOTAL (en € HT) | 2 499,48 € | (h) TOTAL (en € HT) | 2 499,48 € |
| (c) TVA (20 %) | 499,90 € | (i) TVA (20 %) | 499,90 € |
| (d) TOTAL (en € TTC) | 2 999,38 € | (j) TOTAL (en € TTC) | 2 999,38 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le plan prévisionnel de financement présenté,
- Décide d'inscrire ce projet sur l'exercice budgétaire 2023,
- Sollicite une subvention de 749,84 € au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert),
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Ces travaux ne sont pas possibles pour les projecteurs du terrain de foot ni de l'Ile Verte. Ils ne concernent que l'éclairage public.

Délibération N° 2023070603

Désignation des membres pour renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Champagnac

Le Conseil Municipal désigne pour le renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Champagnac cinq propriétaires exploitants de la commune :

- M. TANGUIDÉ Laurent « 1 Rue des Baratelles » 17500 CHAMPAGNAC
- M. TANGUIDÉ Bernard « 4 Chez Bézie » 17500 CHAMPAGNAC
- M. MARIE Teddy « 18 Route de Chez Renaudet » 17500 MEUX
- M. PERRAUD Guillaume « 1 bis Chez Marchand » 17500 JONZAC
- M. LEDAN Kevin « 48 Route de la Bergerie » 17150 NIEUL LE VIROUIL

Monsieur le Maire rappelle que les membres du bureau sont désignés pour une durée de 6 ans.

Le nouveau bureau de l'Association Foncière se réunira afin d'élire le président, le vice-président et le secrétaire .

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération projet de création d'une unité de valorisation énergétique à Angoulême

Cette délibération est en attente de précisions sur le transport des déchets, le coût attribué à la commune et aux habitants de la commune.

Délibération N° 2023070604

Attribution subventions communales aux associations

Un dossier simplifié de demande de subvention pour l'année 2023 avait été adressé aux associations communales.

Monsieur le Maire a présenté les demandes qui ont été étudiées par les membres du Conseil. Il a été procédé à l'attribution des subventions aux associations de droit privé dans la limite des crédits votés au Budget Primitif 2023 selon la répartition suivante :

| Association | Montant demandé | Montant accordé |
|--|------------------------|------------------------|
| AICA Champagnac-Meux | 200 € | 200 € |
| <i>Pour : 14</i> | | |
| M. MARIE Teddy intéressé à l'affaire quitte la salle et ne prend donc part ni à la délibération ni au vote pour l'AICA Champagnac-Meux | | |
| Donneurs de Sang | libre appréciation | 50 € |
| Bénévoles | | |
| Canton de Jonzac | | |
| <i>Pour : 15</i> | | |
| Amicale des Aînés | 80 € | 80 € |
| <i>Pour : 15</i> | | |
| Amicale des Anciens | 20 € | 20 € |
| Combattants | | |
| <i>Pour : 15</i> | | |
| Champagym pour tous | 150 € | 150 € |
| <i>Pour : 15</i> | | |
| AAPPMA | 100 € | 50 € |
| Gaule Jonzacaïse | | |
| <i>Pour : 15</i> | | |

Le Comité des Fêtes a demandé une subvention de 1 500 € mais le Conseil a refusé en l'état car n'est pas d'accord pour participer au paiement du feu d'artifices. Le Comité des Fêtes devra présenter un autre projet.

Délibération N° 2023070605

Sollicitation de l'aide départementale au titre de la voirie communale accidentogène

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent susciter l'aide départementale pour travaux sur voirie communale accidentogène.

Monsieur le Maire indique que le devis présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie s'élève à :

- Montant HT : 16 687,50 €
- Montant TTC : 20 025,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter l'aide départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération N° 2023070606

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Trésorier relatif à des loyers impayés de 2019 suite au décès de M. Mickaël DEMAY pour un montant total de 417,01 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal dit que les sommes sus nommées sont admises en non-valeur et feront l'objet d'une inscription sur le BP 2023 au compte 6541 pour un montant de 417,01 €.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération N° 2023070607

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Trésorier relatif à une redevance cantine impayée de 2020 pour un montant de 3,27 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal fit que la somme sus nommée est admise en non-valeur et fera l'objet d'une inscription sur le BP 2023 au compte 6541 pour un montant de 3,27 €.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Facture SDEER EP 2017

M. le Maire explique aux membres du Conseil qu'une facture du SDEER datant de 2017 n'a pas été réglée. La dépense n'ayant pas été prévue au budget il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et un virement de crédits.

Décision Modificative N°2023070601

Crédits Supplémentaires facture SDEER EP 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de Crédits Supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2023

Compte dépenses

| | | |
|---------------------------|---------------------------|------------|
| 041/215384/Op financières | Réseaux d'électrification | + 672,79 € |
|---------------------------|---------------------------|------------|

Compte recettes

| | | |
|--------------------------|--------------------|------------|
| 041/13528/Op financières | Autres groupements | + 672,79 € |
|--------------------------|--------------------|------------|

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Décision Modificative N°2023070602

Virements de Crédits facture SDEER EP 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de Virement de Crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2023

Crédits à ouvrir

| | | |
|---------------------------------|---------------------------|----------|
| 21/215384/Op non individualisée | Réseaux d'électrification | 672,79 € |
|---------------------------------|---------------------------|----------|

Crédits à réduire

| | | |
|------------------|---------------|----------|
| 21/216112/Op 141 | Fonds anciens | 672,79 € |
|------------------|---------------|----------|

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

Etude devis pour recherche inondation petite salle : devis Canalizeo trop cher.

Projet city stade : en attente de demande de subvention.

Départ de Yasmine CHAUVIERE BEFFARAL, directrice de l'école primaire : une cagnotte sera faite auprès des membres du Conseil et du personnel communal pour lui offrir un cadeau.

Fait et délibéré à CHAMPAGNAC les jour, mois et an susdits.